

## Discours de Mme la préfète de la région Normandie devant les élus du littoral

Conseil régional de Normandie, Abbaye aux Dames (Caen)

7 novembre 2017

Monsieur le vice-président [Hubert Dejean de la Bâtie, en charge de l'environnement, de la mer et du littoral],

Mesdames, Messieurs les élus, merci pour votre présence,

Monsieur le professeur [Stéphane Costa, professeur à l'université de Caen, spécialiste reconnu au niveau national de l'impact du changement climatique sur le littoral],

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat,

Mesdames, Messieurs,

L'impact du réchauffement climatique sur le littoral est un enjeu majeur pour les collectivités comme pour l'Etat, qui justifie pleinement l'organisation de ce séminaire, une **première à l'échelle de la Normandie**. Je souhaite remercier Hubert Dejean de La Bâtie pour ses mots d'accueil dans cette belle abbaye aux Dames. Je tiens par ailleurs à m'excuser par avance de ne pouvoir rester durant l'intégralité de notre rencontre d'aujourd'hui mais je tenais à être avec vous car je suis intimement persuadée que seul l'engagement collectif peut faire avancer les choses.

Que vous soyez élus dans une commune, dans un EPCI, dans un département ou au conseil régional, vous êtes appelés à intervenir sur les sujets maritimes ou littoraux. Ceux-ci m'intéressent tout particulièrement : à titre personnel, j'ai exercé mes fonctions dans quatre départements du littoral dont trois en Normandie. Forte de ces expériences, **j'ai identifiée la reconquête de la mer et du littoral comme l'une des trois priorités de l'Etat en Normandie**. Les deux autres sont la réinvention de la vallée de la Seine, sujet lui aussi pour partie maritime, et le développement du rayonnement mondial dont bénéficie la Normandie.

On a souvent l'image d'une Normandie agricole à l'ouest et industrielle à l'est. C'est bien sûr exact bien qu'un peu caricatural mais jamais nous n'avons l'image d'une Normandie maritime alors que c'est la mer qui structure notre Normandie réunifiée. A ce sujet, je suis particulièrement fière que se tienne dans quelques jours au Havre les assises de l'économie de la mer, qui réuniront les acteurs nationaux de cette filière, en présence de plusieurs ministres et du Premier d'entre-eux.

Si l'on aime parfois évoquer l'immensité de la mer, je ne suis pas certaine que cette définition soit la meilleure pour la Manche. Il s'agit au contraire d'une mer étroite, très fréquentée et fortement internationalisée. La coexistence des activités maritimes dans un espace restreint n'est pas toujours évidente. C'est pourquoi la loi demande de **créer des documents stratégiques de façade** visant à identifier et réduire les conflits d'usage en mer par une démarche de planification globale de l'espace. J'adopterai durant l'été 2018 avec le préfet maritime les objectifs stratégiques de ce document pour notre façade maritime "Manche est - mer du Nord" qui comprend les espaces situés au large de la Normandie et des Hauts-de-France. Le document stratégique de façade traitera aussi des interactions entre la terre et la mer et de la qualité des milieux marins. Ce document est élaboré en étroite association avec les acteurs socio-économiques, les associations environnementales, les territoires et les élus.

L'ensemble des acteurs que j'ai cités, en particulier chacune des catégories de collectivités que vous représentez, est réunie au sein du conseil maritime de façade. C'est notre parlement de la mer, qui apporte un concours indispensable à cet exercice, avec l'appui précieux de son vice-président, le conseiller régional Pierre Vogt.

Venons en maintenant au sujet du jour : l'impact du changement climatique sur le littoral et la réponse que nous pouvons collectivement y apporter. Historiquement, le littoral était considéré comme un endroit dangereux dont il fallait se méfier. On bâtissait les habitations loin du rivage pour limiter l'impact des risques naturels. Avec l'avènement du tourisme balnéaire au XIX<sup>e</sup> siècle, **le littoral est devenu attractif**, ce qui ne s'est jamais démenti depuis. La densité de population y est aujourd'hui 2,5 fois supérieure à la moyenne hexagonale.

Or, la Normandie est un **territoire fortement exposé aux risques littoraux**. Notre région comprend de vastes zones inondables situées sous le niveau marin, dans le Cotentin ou dans la basse vallée de la Seine. Il existe aussi des côtes friables comme les falaises du Pays de Caux et des cordons dunaires en érosion dans le département de la Manche. Ces phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine sont accentués par le changement climatique, qui produit une élévation du niveau marin.

Dans ce contexte, notre enjeu à tous est bien celui de la réduction de la vulnérabilité des populations d'abord et de la préservation du littoral ensuite. L'Etat comme les collectivités territoriales s'y emploient au quotidien. Comment ?

D'abord, en limitant les effets du changement climatique par la transition écologique, transition qui nous amène à repenser nos logements, nos modes de transports, nos sources d'énergie et nos modes de production.

Ensuite, pour ce qui est de la question plus spécifique du littoral, je voudrais partager avec vous plusieurs convictions.

**Première conviction : l'adaptation au changement climatique sur notre littoral doit prendre la forme de projets de territoire.**

J'aime le débat et la confrontation d'idées mais j'apprécie autant la mise en œuvre concrète. Sur la forme, ces projets de territoire comprennent trois particularités. Il nous faut premièrement apprendre à ce que des **échelles spatiales inédites** constituent la référence de notre action. Pour éviter les erreurs d'aménagement, nous devons nous approprier le zonage littoral spécifique, avec la notion de cellule hydrosédimentaire<sup>1</sup>. C'est le contexte géomorphologique résultant du cycle de l'eau ou des mouvements sédimentaires qui impose des cadres de réflexions spécifiques. Deuxièmement, c'est également l'**échelle temporelle** qu'il est nécessaire de bien appréhender. Il ne faut plus seulement raisonner à l'échelle d'un mandat pour un élu ou durant le temps de sa fonction pour un représentant de l'Etat. Notre réflexion collective nous conduit à nous interroger sur ce que sera notre littoral dans 5 ans, 20 ans, 50 ans, 100 ans.

Sur le fond, les projets de territoire visent au changement de nos habitudes. Il ne nous faut pas tant nous "défendre contre" la mer comme si elle était un ennemi que de "vivre avec". Plutôt que de lutter de front contre l'aléa, il s'agit de donner sa place au phénomène naturel dans l'espace public. Il nous faut le repenser par de **nouveaux modèles basés sur une approche pluridisciplinaire** prenant en compte les trois piliers du développement durable (l'économique, le social et l'environnemental).

Je m'explique. Au cours des dernières décennies, la lutte contre l'érosion a consisté en l'aménagement de très importants ouvrages de génie côtier, qui ont bien entendu leur intérêt. Toutefois, certains d'entre-eux, même s'ils parviennent à remédier à certaines difficultés localisées,

---

<sup>1</sup> Compartiments du littoral pouvant être décrits et analysés de manière autonomes sur les plan des transports sédimentaires.

ne font qu'aggraver l'érosion de manière globale en modifiant le régime hydrosédimentaire. Je suis bien consciente qu'il n'y a, à ce jour, que peu d'opérations offrant des alternatives aux ouvrages en dur, enrochements ou béton. Des initiatives existent cependant, notamment en Normandie : elles vous seront présentées tout à l'heure. Je voudrais d'ores et déjà mentionner des **méthodes de gestion du trait de côte dites "douces"** comme le rechargement des plages en sable ou la protection et la restauration des écosystèmes côtiers comme les zones humides ou les cordons dunaires.

Je souhaite maintenant aborder un sujet délicat : celui de la **relocalisation des activités et des biens exposés aux risques littoraux**. Certains d'entre-vous ont entrepris des réflexions sur ce sujet et je suis bien consciente là aussi qu'il n'est pas facile pour vous d'évoquer la relocalisation avec nos concitoyens dont l'acquisition d'une habitation ou d'une activité économique sur le littoral est souvent l'œuvre d'une vie.

Les résultats de l'appel à projets sur la relocalisation des activités et des biens lancé en 2012 par le ministère de l'écologie ont été publiés récemment. Ils évoquent plusieurs pistes : l'aménagement de nouveaux quartiers en dehors des zones à risques, la création de parcs dunaires pour "dédensifier" le front de mer, l'utilisation de matériaux non polluants dans l'hypothèse d'un retour possible à la mer. Je ne prétends pas que ces solutions soient transposables à l'ensemble de nos territoires. Les résultats de l'appel à projets insistent d'ailleurs sur les difficultés juridiques, financières et d'acceptabilité rencontrées. Nous avons encore tous du chemin à faire mais il me semble que nous devons prendre la bonne direction, celle qui nous conduit à engager des politiques "sans regrets", c'est-à-dire des politiques qui n'aggravent pas la possibilité de s'engager dans un futur souhaitable.

Après ces quelques mots sur les projets de territoire liés au littoral, permettez-moi de partager une deuxième conviction avec vous.

**Deuxième conviction : les collectivités, dans leur diversité, ont un rôle majeur à jouer dans l'adaptation de notre littoral au changement climatique.**

Je vais commencer par le rôle des **EPCI**. Avec la loi MAPTAM de 2014<sup>2</sup>, le parlement a clarifié la répartition des compétences sur le littoral en confiant aux EPCI le soin de mettre en œuvre la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dite **GEMAPI**. Celle-ci comprend un volet de défense contre la mer, lequel englobe la gestion du trait de côte. Le rôle des **maires** est également très important, au titre de leur compétence de police administrative générale, qui inclut la sécurité des populations. Quant aux **conseils départementaux**, leurs missions sur les espaces naturels sensibles les mobilisent fréquemment sur le littoral. Enfin, le **conseil régional** intervient par le biais d'appels à projets ou par des réflexions dans le cadre du futur SRADDET<sup>3</sup>.

Enfin, je voudrais terminer en évoquant une troisième et dernière conviction.

**Troisième conviction : L'Etat est là et sera là pour vous accompagner dans les démarches que vous mettez en œuvre pour la gestion du littoral.**

En premier lieu, sur le champ de la **connaissance**, l'État met à disposition de vos territoires un grand nombre de données, à l'image des cartes de risques de submersion marine ou d'évolution du trait de côte, indispensables à une meilleure gestion du risque.

En second lieu, l'**action réglementaire de l'Etat** le conduit à exercer sa compétence de gestionnaire du domaine public maritime ou à contrôler la sécurité des ouvrages hydrauliques. Son

<sup>2</sup> Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

<sup>3</sup> Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

action porte bien entendu sur la protection des biens et des personnes, notamment par la mise en place d'outils tels que les plans de préventions des risques littoraux. Je citerai également les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Cet outil de contractualisation entre l'État et les collectivités permet une gestion intégrée des risques d'inondation et de submersion. L'accompagnement de l'Etat est aussi financier, au titre du fonds Barnier ou du Fonds de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

Vous savez enfin comme moi que les **parlementaires** sont également mobilisés sur les sujets du littoral. En témoignent les deux propositions de loi sur les territoires littoraux déposées en septembre et cosignées par certains parlementaires normands<sup>4</sup>.

Pour conclure, nous avons chacun un rôle complémentaire à jouer pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Nos succès comme nos échecs seront collectifs. Je suis consciente que notre cadre d'action n'est pas parfait et, pour en avoir parlé avec certains d'entre vous, je ne mésestime pas les difficultés que vous pouvez rencontrer dans la gestion du littoral. Je suis à votre écoute, tout comme mes collègues préfets de département et sous-préfets d'arrondissement ainsi que la DREAL et les DDTM qui vous accompagnent au quotidien. Je terminerai si vous le permettez en citant le télégramme qu'envoya en 1910 le commandant Charcot à bord de son navire le *Pourquoi pas* et dont le contenu me semble tout à fait adapté à l'humilité dont nous devons faire preuve face à la mer. Les mots de Charcot tiennent en une phrase : "*Nous avons rêvé davantage. Nous avons fait du mieux possible*".

---

4 Philippe Gosselin, député de la Manche et Philippe Bas, sénateur de la Manche.